

[Text]

earliest year at which you could draw your pension. The base for the pension is 40 years of residence.

Senator Rowe: It is as well that we have had that clarified, Mr. Chairman, because there could be some misunderstanding on that.

Mr. McRae: The only age limit is 18.

Senator Inman: Mr. Chairman, I came in late so perhaps my question has been asked. Is it the intention of our government to see that we have reciprocal terms with other countries if any of our people should go there? If I should go to Germany, or some other country, what about my pension?

Mr. Préfontaine: The first intent of reciprocal agreements is precisely reciprocity of treatment between residents of Canada moving out, and residents of the other country moving into Canada. The first standard clause in international agreements reads something like "We will treat yours like ours provided you treat ours as you do your own."

Senator Inman: I have the impression that there are not the same amenities in other countries as their people would have here.

Mr. Préfontaine: I would reply no and yes. You would get treatment as if you were a German—which does not mean that you would receive exactly the same sort of treatment as if you were in Canada. You would be dealt with as though you were a German citizen. Likewise, if you migrate the other way, you would be dealt with in Canada as though you were a Canadian.

The Chairman: Are there any further questions?

Senator Inman: I might say, Mr. Chairman, it is no wonder that people prefer to come to Canada.

Senator Phillips: I believe the witness has stated that we have agreements with Germany and the United Kingdom. Have any other countries requested agreements?

Mr. Préfontaine: Yes. I will repeat what I have already stated, that we do not have standard agreements. We have arrangements. We have one with the United Kingdom and a convention with the Federal Republic of Germany. To answer your question, senator, the U.K., the U.S., Italy and France have made requests. Turkey, Bermuda, Norway, Belgium, and a few others, have, at different times, some with varying degrees of insistence, indicated that they would want to have a reciprocal agreement with Canada.

Senator Phillips: Has this been a fairly recent occurrence or have those requests been repeated throughout the years?

Mr. Préfontaine: With respect to the four main countries—by "main countries" I mean in respect of the number of nationals of those countries who are now resident in Canada, which are the U.K., Italy, U.S. and France—yes, the overtures, the knocking on the door, are both recent and persistent. With respect to Portugal and Turkey, they are very recent.

[Traduction]

partir de 65 ans que vous pouviez retirer votre pension. La base de versement de la pension est 40 années de résidence.

Le sénateur Rowe: Il est bon que nous sachions à quoi nous en tenir à ce sujet, monsieur le président, parce que nous aurions pu nous méprendre.

M. McRae: La seule limite d'âge est 18 ans.

Le sénateur Inman: Monsieur le président, j'arrive un peu tard et on a peut-être déjà posé ma question. Le gouvernement a-t-il l'intention de veiller à ce que d'autres pays nous offrent les mêmes conditions si l'un de nos concitoyens y déménageait? Si je déménageais en Allemagne ou dans n'importe quel autre pays, qu'advendrait-il de ma pension?

M. Préfontaine: Le but premier des ententes réciproques est précisément la réciprocité du traitement entre les résidents du Canada qui vont rétablir ailleurs et les résidents des autres pays qui viennent s'installer au Canada. La première clause qu'on rencontre traditionnellement dans les accords internationaux est rédigée à peu près en ces termes: «Nous traiterons vos ressortissants comme les nôtres, à condition que vous traitiez les nôtres comme les vôtres.»

Le sénateur Inman: J'ai l'impression qu'on ne trouve pas les mêmes facilités qu'au Canada dans les autres pays.

M. Préfontaine: Je ne peux pas répondre de façon tranchée. Votre sort sera identique à celui d'un Allemand, ce qui ne signifie pas que vous recevrez exactement le même traitement que si vous étiez au Canada. Vous serez traité comme si vous étiez un citoyen allemand. De la même façon, si vous immigriez dans l'autre sens, vous seriez traité, au Canada, comme si vous étiez un citoyen Canadien.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

Le sénateur Inman: Si je puis dire, monsieur le président, il n'est pas étonnant que les gens préfèrent venir au Canada.

Le sénateur Phillips: Je crois que le témoin a indiqué que nous avons des accords avec l'Allemagne et le Royaume-Uni. Est-ce que d'autres pays ont demandé un accord?

M. Préfontaine: Oui. Comme je l'ai déjà dit, nous n'avons pas d'accord-type. Nous avons des accords. Nous en avons un avec le Royaume-Uni et une convention avec la République Fédérale d'Allemagne. Pour répondre à votre question, sénateur, le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Italie et la France ont demandé un accord. La Turquie, les Bermudes, la Norvège, la Belgique et quelques autres pays ont, à différentes reprises, et avec plus ou moins d'insistance, indiqué qu'elles désiraient établir un accord réciproque avec le Canada.

Le sénateur Phillips: Ces déclarations sont-elles assez récentes, ou ces demandes ont-elles été réitérées depuis plusieurs années?

M. Préfontaine: En ce qui concerne les quatre pays principaux—par «pays principaux», je pense au nombre des ressortissants de ces pays qui résident actuellement au Canada, à savoir le Royaume-Uni, l'Italie, les États-Unis et la France—oui, les offres et les sollicitations sont parfois récentes, parfois anciennes et persistantes. En ce qui concerne les autres pays, à